



Procès-verbal de la Haute Autorité du Football

Réunion : **Mardi 26 octobre 2021**

Horaires : 10h00-12h00

En visioconférence

Président : M. Laurent UGO

Présent(e)s : Mmes Kerstie ABERGEL, Pierrette BARROT, Elodie CROCQ, Camille DELZANT, Lola PIERRES et Virginie ROSSETTI

MM. Gérard BELLEHIGUE, Pierre CIBOT, Raymond FOURNEL, Jean-Jacques GAZEAU, Jean-François GONDELLIER, Michel GOLDSTEIN, Thierry GOMEZ, Dr Philippe KUENTZ, Jean-Claude LEFRANC, Jean-René MORACCHINI, Fabien SAFANJON, Jean-François SOUCASSE et André VANDENBUSSCHE

Excusés : Mme Sabine BONNIN

MM. Hervé GAUTHIER, Dr Jean-Michel PROVILLE

Assiste à la réunion : M. Laurent PIONNIER, invité

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 septembre 2021

M. Laurent UGO, Président de la HAF, demande si des remarques liées à ce procès-verbal sont à présenter. Le procès-verbal du 14 septembre 2021 est adopté à l'unanimité des présents.

2. Informations du Président de la Haute Autorité du Football

Le Président Laurent UGO évoque ses discussions avec le Président de la FFF et ses équipes :

- Au sujet de l'arrivée d'un.e assistant.e qui interviendra dans le meilleur des cas au début de l'année prochaine.
- Au sujet du budget de la HAF pour l'établissement de celui de la saison prochaine.

Le Président Laurent UGO informe les membres de la HAF qu'il a assisté au congrès de l'ANPDF (Assemblée Nationale des Présidents de District) dont M. Raymond FOURNEL, membre de la HAF, Président du District de la Haute-Loire, et trésorier de l'ANPDF, fait un rapide compte-rendu.

Le Président Laurent UGO informe les membres de la HAF qu'il a également pris part au Séminaire de l'U2C2F dont M. Michel GOLDSTEIN, Vice-Président, fait un rapide compte rendu.

Le Président Laurent UGO informe les membres de la HAF qu'il a également été sollicité pour prendre part au Rapport d'Activité de la FFF.

Le Président Laurent UGO informe les membres de la HAF qu'il a fait une intervention pour présenter la HAF au Comex de la FFF le jeudi 14 octobre 2021.



Le Président Laurent UGO relance les membres de la HAF quant aux contributions sur les pistes de réflexion liées à la sécurité dans les stades.

Un point rapide est fait sur le PSE qui fait l'objet d'un recours au Tribunal Administratif qui doit se prononcer sur la validité. Il s'agit d'une procédure très encadrée dont la décision est attendue très rapidement, a priori, avant le 15 décembre.

3. Présentation des comptes 2020/2021

M. Philippe DIALLO, Trésorier Général de la FFF, et M. Loïc HERRMANN, Commissaire aux comptes et associé signataire du cabinet KPMG présentent l'arrêté des comptes de la FFF pour la saison 2020/2021.

M. Philippe DIALLO introduit la présentation en rappelant l'impact du contexte sanitaire sur les compétitions nationales et les rencontres de l'Équipe de France.

La défaillance du diffuseur de Médiapro a également impacté mécaniquement les comptes de la FFF (près de 13M€ non perçus). Les aides pour les clubs ont été maintenues.

Dans ce contexte économique particulièrement difficile, la FFF a fait appel aux différentes aides gouvernementales et également aux programmes de solidarité UEFA et FIFA. La FFF n'a pas eu recours au PGE.

La FFF a eu recours à un Plan de Sauvegarde de l'Emploi, a suspendu ou annulé des investissements prévus, et a eu recours au dispositif de chômage partiel.

S'agissant du contexte sportif, l'élimination de l'Équipe de France en huitième de finale ayant eu lieu le 28 juin, les recettes UEFA (12,8M€) ont été rattachées à l'exercice 20-21 alors que des recettes plus conséquentes étaient espérées et auraient été rattachées à l'exercice 21-22.

D'autre part, sur cet exercice, l'Équipe de France s'est qualifiée pour la phase finale de la Ligue des Nations.

S'agissant des produits, ils s'établissent à hauteur de 235,7M€. Les ressources partenariats et droits TV ont pu être maintenues et représentent près de 75% des recettes. Ce n'est en revanche pas le cas des recettes billetterie qui constituent un manque à gagner de 16M€.

M. Philippe DIALLO indique que par rapport à une année « classique », la situation a généré un manque à gagner de 20 à 30M€.

Concernant les charges, 338,8M€ sont inscrits au bilan de cet exercice. 86,7M€ sont des aides au football amateur. Les frais de fonctionnement représentent 12% des charges, un total plus élevé qu'habituellement en raison de provisions notamment liées au montant des droits TV. Les frais de personnel s'élèvent à 45M€ soit 19% des charges.



M. Loïc HERRMANN explique le déroulement de l'intervention de l'audit réalisé sur les comptes annuels de la FFF. L'audit s'est déroulé dans de très bonnes conditions et qui fera l'objet d'une certification sans réserve.

Les comptes seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Fédérale du 11 décembre prochain.

A l'issue de la présentation, des échanges ont lieu en particulier sur les appels d'offres à venir et l'état des fonds propres de la FFF, à l'issue du résultat négatif de cette saison.

Le Président Laurent UGO remercie M. Philippe DIALLO, Trésorier Général de la FFF, et M. Loïc HERRMANN (Commissaire aux comptes et associé signataire du cabinet KPMG) pour cette présentation très claire et très précise.

4. Rendu de la première réunion des Groupes de travail Statuts HAF

Ajourné à la prochaine plénière

5. Affectation des observateurs HAF sur les 4 enjeux majeurs du Plan Performances 2024

Le Président Laurent UGO fait le point sur les différents groupes de travail constitués.

Les membres de la Haute Autorité se positionnent définitivement en tant qu'observateurs sur les 4 enjeux majeurs du Plan Performances 2024. Les 4 membres HAF choisis participeront aux prochaines réunions, prévues le 02/11/2021.

La prochaine réunion se tiendra en présentiel le vendredi 10 décembre à la FFF à 15h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.